La Commission européenne propose plusieurs mesures de lutte contre la désinformation en ligne, dont l'élaboration d'un code de bonnes pratiques

**
**

La Commission européenne a proposé, le 26 avril 2018, plusieurs mesures de lutte contre la désinformation en ligne, dont l'élaboration à l'échelle de l'UE d'un code de bonnes pratiques contre la désinformation et le soutien à un réseau indépendant de vérificateurs de faits. Elle a également annoncé une série d'actions visant à encourager le journalisme de qualité et à promouvoir l'éducation aux médias.S'appuyant sur le rapport indépendant publié en mars 2018 par le groupe de haut niveau sur les fausses informations et la désinformation en ligne ainsi que sur des consultations plus larges menées au cours des six derniers mois, la Commission définit la désinformation comme des « informations dont on peut vérifier qu'elles sont fausses ou trompeuses, qui sont créées, présentées et diffusées dans un but lucratif ou dans l'intention délibérée de tromper le public et qui sont susceptibles de causer un préjudice public ».Pour lutter contre celle-ci, la Commission européenne préconise : - la mise en place d'un code de bonnes pratiques contre la désinformation. D'ici au mois de juillet, et dans un premier temps, les plateformes en ligne devraient mettre au point et suivre un code de bonnes pratiques commun, avec pour objectifs de garantir la transparence du contenu sponsorisé, en particulier de la publicité à caractère politique, ainsi que de restreindre les options de ciblage pour ce même type de publicité et de réduire les recettes des pourvoyeurs de désinformation ; d'expliciter davantage le fonctionnement des algorithmes et de permettre la vérification par une tierce partie ; de faire en sorte que les utilisateurs découvrent plus facilement des sources d'information différentes offrant des points de vue contrastés et qu'ils y accèdent plus aisément ; d'instaurer des mesures pour repérer et fermer les faux comptes et s'attaquer au problème des robots informatiques ; de permettre aux vérificateurs de faits, aux chercheurs et aux pouvoirs publics de surveiller en permanence la désinformation en ligne ;- la mise en place d'un réseau européen indépendant de vérificateurs de faits. Celui-ci aura pour mission d'établir des méthodes de travail communes, d'échanger les meilleures pratiques et de parvenir à la couverture géographique la plus large possible de l'UE en matière de corrections factuelles. Ces vérificateurs de faits seront choisis parmi les membres européens du Réseau international de vérification des faits, lequel obéit au rigoureux code de principes du Réseau ;- la création d'une plateforme en ligne européenne sécurisée concernant la désinformation, pour aider le réseau de vérificateurs de faits et les chercheurs universitaires concernés dans la collecte transfrontière et l'analyse de données, et offrir un accès aux données à l'échelle de l'Union;- le renforcement de l'éducation aux médias ainsi que le soutien en faveur d'un journalisme de qualité sont également préconisés.La Commission a annoncé qu'elle convoquerait sous peu un forum plurilatéral afin d'instaurer un cadre de coopération efficace entre les parties prenantes concernées (plateformes en

ligne, secteur de la publicité, grands annonceurs notamment), et d'obtenir des engagements. Elle présentera en outre d'ici la fin de l'année un rapport sur les progrès accomplis.